

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de l'AVEYRON  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
**Commune de SAINT SYMPHORIEN DE THENIERES**

**Séance du jeudi 13 avril 2023**

Date de la convocation : 28 mars 2022  
Date d'affichage : 28 mars 2022  
**Nombre de membres :**  
- Afférents au Conseil Municipal : 11  
- En exercice : 10  
- Qui ont pris part à la délibération : 8

**Objet de la délibération** : 2023/03/01

DELIBERATION CONCERNANT LE VOTE  
DU TAUX DES TAXES EN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert RISPAL, Maire.

**Présents** : RISPAL Robert, BESOMBES Lucienne, BREVIER Michel, ROUX Christian, CRESPIY Anne-Marie, CHARBONNIER Isabelle, PAGES Gérard, BOUTIE Cédric.

**Excusés** : DESMONS Jean-Michel, HOOGSTOEL Nadia.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire au sein de l'assemblée, et Madame BESOMBES est nommée à la majorité des suffrages.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

Après analyse, Monsieur le Maire demande l'avis des membres du Conseil Municipal à savoir s'il y a augmentation ou non des taxes pour cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux des taxes foncières bâtie et non bâtie, elles restent comme en 2022 à savoir :

- **Taxe foncière bâtie** : 8,36% commune et 20.69 département soit un total de **28.05 %**.
- **Taxe foncière non bâtie** : **42,29%**

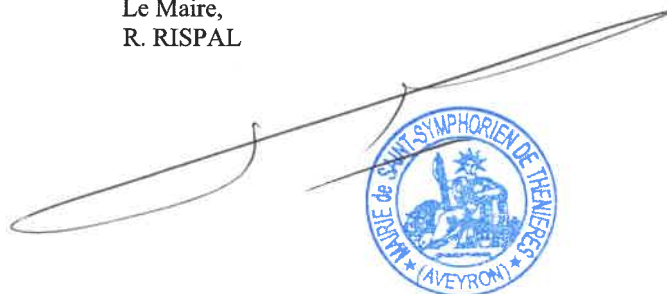
**Mais ils souhaitent augmenter le taux de la taxe d'habitation et le passer de 2.4 à 6 pour cent.**

Le montant total prévisionnel 2023 au titre de la fiscalité directe locale est de 73560 euros.

Et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
R. RISPAL



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition provisionnelles 2023 4	Produits référence 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	346 296	28,05	102,83	371 300	104 150	28,05	104 150
Taxe foncière non bâties (TFNB)	42 929	42,29	202,60	45 900	19 411	42,29	19 411
Taxe d'habitation (TH)	147 019	2,40	48,00	157 457	3 779	6,00	8 821
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	127 340	127 340		132 382
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition provisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)					Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case
Taxe d'habitation (TH)					
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	127 340	= 132 382		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0		44 282	0	0	0	- 103 104	-58 822

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
132 382		-58 822		73 560

À RODEZ

Le 09 MARS 2023

Le 13. 4. 23

Pour la Direction des Finances publiques,  
MADAME PASCALE AMPE  
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Le Pour la Commune



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

<b>Taxe foncière bâtie :</b>	
a. Personnes de condition modeste	106
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	0
d. Locaux industriels	41 544
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	2 632
<b>Taxe d'habitation :</b>	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Dotation pour Mayotte	
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

<b>Taxe foncière bâtie :</b>	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	158 683
<b>Taxe foncière non bâtie :</b>	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	8 344
c. Par la loi (autres)	57
<b>Cotisation foncière des entreprises</b>	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
<b>4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION</b>	
a. Hors résid. principales et log. vacants	157 457
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>

3. PRODUITS DES IFR

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
<b>5. RÉFORMES FISCALES</b>	
<b>Taxe d'habitation :</b>	
a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. TVA prévisionnelle	0,283188
c. Coefficient correcteur	

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds de 2023	Taux plafonds de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12				
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	42,36	3,07000	105,90	3,07000	102,83
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	86,36	13,30000	215,90	13,30000	202,60
Taxe d'habitation (TH)	22,98	18,35	9,45000	57,45	9,45000	48,00
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

<b>Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :</b>	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
<b>Taux maximum :</b>	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
<b>Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique</b>	33,47

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de l'AVEYRON  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
**Commune de SAINT SYMPHORIEN DE THENIERES**

**Séance du jeudi 13 avril 2023**

Date de la convocation : 28 mars 2022  
Date d'affichage : 28 mars 2022  
**Nombre de membres :**  
- Afférents au Conseil Municipal : 11  
- En exercice : 10  
- Qui ont pris part à la délibération : 10

**Objet de la délibération :** 2023/03/02

DELIBERATION CONCERNANT LE VOTE  
DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET  
COMMUNAL.

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert RISPAL, Maire.

**Présents :** RISPAL Robert, BESOMBES Lucienne, BREVIER Michel, ROUX Christian, CRESPIY Anne-Marie, DESMONS Jean-Michel, CHARBONNIER Isabelle, PAGES Gérard, BOUTIE Cédric, HOOGSTOEL Nadia.

**Excusés :**

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire au sein de l'assemblée, et Monsieur DESMONS est nommé à la majorité des suffrages.*

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif communal 2023 qui se présente ainsi :

**Fonctionnement :**

Dépenses : 749 975.10  
Recettes : 749 310.60  
Avec un excédent en recette reporté au 002 de 289 310.60  
Avec un virement à la section d'investissement de 254 522.25

**Investissement :**

Dépenses : 450 161.15  
Recettes : 450 161.15  
Avec un 001 en dépense de 48 220.82

Le total du budget s'équilibre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve ce budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
R. RISPAL



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : VOTE DU BUDGET 2023 BUDGET COMMUNE

Date de décision: 13/04/2023

Date de réception de l'accusé 14/04/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 202303\_02

Identifiant unique de l'acte : 012-211202502-20230413-202303\_02-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-21120250200012-012007-BP-2023-14042023.xml ( 99\_BU-012-211202502-20230413-202303\_02-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : signatures BP.pdf ( 71\_AN-012-211202502-20230413-202303\_02-BF-1-1\_2.pdf )

signatures

Annexe : budget primitif delib commune..doc ( 70\_DE-012-211202502-20230413-202303\_02-BF-1-1\_3.pdf )

délibération

Annexe : note bp.doc ( 71\_AN-012-211202502-20230413-202303\_02-BF-1-1\_4.pdf )

NOTE DE PRESENTATION



### ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 10  
 Nombre de membres présents : 8  
 Nombre de suffrages exprimés : 8  
 VOTES : Pour 8  
           Contre 0  
           Abstentions 0  
 Date de convocation : 28/03/2023

Présenté par le Maire

A Saint Symphorien de Thénrière , le 13/04/2023

Le Maire

Délibéré par le Conseil Municipal

réuni en session ordinaire

A Saint Symphorien de Thénières , le 13/04/2023

le Conseil Municipal



BESOMBES Lucienne	
BOUTIE Cédric	
BREVIER Michel	
CHARBONNIER Isabelle	
CRESPIY Anne Marie	
DESMONS Jean Michel	Absent
<b>HOOGSTOEL Nadia</b>	Absente
PAGES Gérard	g Pages
RISPAL Robert	
ROUX Christian	

Certifié exécutoire par le Maire  
et de la publication, le 14/04/2023

, compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/04/2023

A Saint Symphorien de Thénières , le 13/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de l'AVEYRON  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
**Commune de SAINT SYMPHORIEN DE THENIERES**

**Séance du jeudi 13 avril 2023**

Date de la convocation : 28 mars 2022  
Date d'affichage : 28 mars 2022  
**Nombre de membres :**  
- Afférents au Conseil Municipal : 11  
- En exercice : 10  
- Qui ont pris part à la délibération : 8

**Objet de la délibération :** 2023/03/03

DELIBERATION CONCERNANT LE VOTE  
DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET  
CAMPING.

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert RISPAL, Maire.

**Présents :** RISPAL Robert, BESOMBES Lucienne, BREVIER Michel, ROUX Christian, CRESPIY Anne-Marie, CHARBONNIER Isabelle, PAGES Gérard, BOUTIE Cédric.

**Excusés :** DESMONS Jean-Michel, HOOGSTOEL Nadia.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire au sein de l'assemblée, et Madame BESOMBES est nommée à la majorité des suffrages.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif camping 2023 qui se présente ainsi :

**Fonctionnement :**

Dépenses : 89 463.19  
Recettes : 89 463.19  
Avec un déficit reporté au 002 de 17 683.99

**Investissement :**

Dépenses : 96 428.20  
Recettes : 96 428.20  
Avec un 001 en recettes de 25 750

Le total du budget s'équilibre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve ce budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
R. RISPAL



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : VOTE BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET CAMPING

Date de décision: 13/04/2023

Date de réception de l'accusé 14/04/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 202303\_03

Identifiant unique de l'acte : 012-211202502-20230413-202303\_03-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-21120250200038-012007-BP-2023-14042023.xml ( 99\_BU-012-211202502-20230413-202303\_03-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : signature camping.pdf ( 71\_AN-012-211202502-20230413-202303\_03-BF-1-1\_2.pdf )

signatures

Annexe : budget primitif CAMPING.doc ( 70\_DE-012-211202502-20230413-202303\_03-BF-1-1\_3.pdf )

délibération



### ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 10  
 Nombre de membres présents : 8  
 Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES : Pour 8  
 Contre 0  
 Abstentions 0

Date de convocation : 28/03/2023

Présenté par le Président

A Saint Symphorien de Thénières , le 13/04/2023  
Le Président



Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en session ordinaire

A Saint Symphorien de Thénières , le 13/04/2023  
le Conseil d'Administration



BESOMBES Lucienne	<i>Besombes</i>
BOUTIE Cédric	<i>Boutie</i>
BREVIER Michel	<i>Brevier</i>
CHARBONNIER Isabelle	<i>Charbonnier</i>
CRESPY Anne Marie	<i>Absent</i>
DESMONS Jean Michel	<i>Absent</i>
HOOGSTOEL Nadia	<i>Absente</i>
PAGES Gérard	<i>G Pages</i>
RISPAL Robert	<i>Rispal</i>
ROUX Christian	<i>Roux</i>

Certifié exécutoire par le Président  
et de la publication, le 14/04/2023

, compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/04/2023

A Saint Symphorien de Thénières , le 13/04/2023



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de l'AVEYRON  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
**Commune de SAINT SYMPHORIEN DE THENIERES**

**Séance du jeudi 13 avril 2023**

Date de la convocation : 28 mars 2022  
Date d'affichage : 28 mars 2022  
**Nombre de membres :**  
- Afférents au Conseil Municipal : 11  
- En exercice : 10  
- Qui ont pris part à la délibération : 8

**Objet de la délibération :** 2023/03/04

**DELIBERATION CONCERNANT LE VOTE  
DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET  
ASSAINISSEMENT.**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert RISPAL, Maire.

**Présents :** RISPAL Robert, BESOMBES Lucienne, BREVIER Michel, ROUX Christian, CRESPIY Anne-Marie, CHARBONNIER Isabelle, PAGES Gérard, BOUTIE Cédric.

**Excusés :** DESMONS Jean-Michel, HOOGSTOEL Nadia.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire au sein de l'assemblée, et Madame BESOMBES est nommée à la majorité des suffrages.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif assainissement 2023 qui se présente ainsi :

**Fonctionnement :**

Dépenses : 27 430.52

Recettes : 27 430.52

Avec un excédent en recette reporté au 002 de 19 430.52

**Investissement :**

Dépenses : 4 078

Recettes : 4 078

Avec un 001 en recettes de 3 789

Le total du budget s'équilibre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve ce budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
R. RISPAL



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : VOTE BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET ASSAINISSEMENT

Date de décision: 13/04/2023

Date de réception de l'accusé 14/04/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 202303\_04

Identifiant unique de l'acte : 012-211202502-20230413-202303\_04-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-21120250200061-012007-BP-2023-14042023.xml ( 99\_BU-012-211202502-20230413-202303\_04-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : signature assainissement.pdf ( 71\_AN-012-211202502-20230413-202303\_04-BF-1-1\_2.pdf )

signatures

Annexe : budget primitif assainissement.doc ( 70\_DE-012-211202502-20230413-202303\_04-BF-1-1\_3.pdf )

délibération

## ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 10  
 Nombre de membres présents : 8  
 Nombre de suffrages exprimés : 8  
 VOTES : Pour 8  
           Contre 0  
           Abstentions 0

Présenté par le Président

A SAINT SYMPHORIEN DE THENIERES , le 13/04/2023

Le Président

Date de convocation : 28/03/2023








Délibéré par le Conseil d'Administration

réuni en session ORDINAIRE

A SAINT SYMPHORIEN DE THENIERES , le 13/04/2023

le Conseil d'Administration



BESOMBES Lucienne	
BOUTIE Cédric	
BREVIER Michel	
CHARBONNIER Isabelle	
CRESPY Anne Marie	
DESMONS Jean Michel	Absent
HOOGSTOEL Nadia	Absente
PAGES Gérard	cf Pages ES
RISPAL Robert	
ROUX Christian	

Certifié exécutoire par le Président  
et de la publication, le 14/04/2023

, compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/04/2023

A SAINT SYMPHORIEN DE THENIERES le 13/04/2023



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de l'AVEYRON  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
**Commune de SAINT SYMPHORIEN DE THENIERES**

**Séance du jeudi 13 avril 2023**

Date de la convocation : 28 mars 2022  
Date d'affichage : 28 mars 2022  
**Nombre de membres :**  
- Afférents au Conseil Municipal : 11  
- En exercice : 10  
- Qui ont pris part à la délibération : 8

**Objet de la délibération :** 2023/03/05

DELIBERATION CONCERNANT LE VOTE  
DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET  
LOTISSEMENT PRAT LA FON.

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert RISPAL, Maire.

**Présents** : RISPAL Robert, BESOMBES Lucienne, BREVIER Michel, ROUX Christian, CRESPIY Anne-Marie, CHARBONNIER Isabelle, PAGES Gérard, BOUTIE Cédric,

**Excusés** : DESMONS Jean-Michel, HOOGSTOEL Nadia.

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire au sein de l'assemblée, et Madame BESOMBES est nommée à la majorité des suffrages.*

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif lotissement prat la fon 2023 qui se présente ainsi :

**Fonctionnement :**

Dépenses : 130 635.88

Recettes : 130 635.88

Avec un excédent en recette reporté au 002 de 59 399.42

**Investissement :**

Dépenses : 103 312.64

Recettes : 103 312.64

Avec un 001 en dépenses de 51 656.32

Le total du budget s'équilibre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve ce budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
R. RISPAL





## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : VOTE BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET LOTISSEMENT PRAT LA FON

Date de décision: 13/04/2023

Date de réception de l'accusé 14/04/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 202303\_05

Identifiant unique de l'acte : 012-211202502-20230413-202303\_05-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-21120250200053-012007-BP-2023-14042023.xml ( 99\_BU-012-211202502-20230413-202303\_05-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : signature lot prat la fon.pdf ( 71\_AN-012-211202502-20230413-202303\_05-BF-1-1\_2.pdf )  
signatures

Annexe : budget primitif lot prat la fon.doc ( 70\_DE-012-211202502-20230413-202303\_05-BF-1-1\_3.pdf )  
délibération

### ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 10  
 Nombre de membres présents : 8  
 Nombre de suffrages exprimés : 8  
 VOTES : Pour 8  
 Contre 0  
 Abstentions 0

Présenté par le Maire

Date de convocation : 28/03/2023

A SAINT SYMPHORIEN DE THENIERES , le 13/04/2023

Le Maire

*[Signature]*  


Délibéré par le Conseil Municipal

réuni en session ORDINAIRES

A SAINT SYMPHORIEN DE THENIERES , le 13/04/2023

le Conseil Municipal

BESOMBES Lucienne	<i>Besombes</i>
BOUTIE Cédric	<i>[Signature]</i>
BREVIER Michel	<i>[Signature]</i>
CHARBONNIER Isabelle	<i>[Signature]</i>
CRESPY Anne Marie	<i>[Signature]</i>
DESMONS Jean Michel	Absent
HOOGSTOEL Nadia	Absente
PAGES Gérard	<i>PAGES</i>
RISPAL Robert	<i>[Signature]</i>
ROUX Christian	<i>[Signature]</i>

Certifié exécutoire par le Maire  
et de la publication, le 14/04/2023

, compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/04/2023

SAINT SYMPHORIEN DE THENIERES le 13/04/2023

*[Signature]*  


REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de l'AVEYRON  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
**Commune de SAINT SYMPHORIEN DE THENIERES**

**Séance du jeudi 13 avril 2023**

Date de la convocation : 28 mars 2022  
Date d'affichage : 28 mars 2022  
**Nombre de membres :**  
- Afférents au Conseil Municipal : 11  
- En exercice : 10  
- Qui ont pris part à la délibération : 8

**Objet de la délibération :** 2023/03/06

DELIBERATION CONCERNANT LE VOTE  
DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET  
LOTISSEMENT SAINT GERVAIS.

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert RISPAL, Maire.

**Présents :** RISPAL Robert, BESOMBES Lucienne, BREVIER Michel, ROUX Christian, CRESPIY Anne-Marie, CHARBONNIER Isabelle, PAGES Gérard, BOUTIE Cédric.

**Excusés :** DESMONS Jean-Michel, HOOGSTOEL Nadia.

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire au sein de l'assemblée, et Madame BESOMBES est nommée à la majorité des suffrages.*

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif lotissement Saint Gervais 2023 qui se présente ainsi :

**Fonctionnement :**

Dépenses : 65 478.97

Recettes : 65 478.97

Avec un excédent en recette reporté au 002 de 30 731.47

**Investissement :**

Dépenses : 65 478.97

Recettes : 65 478.97

Avec un 001 en dépense de 65 478.97

Le total du budget s'équilibre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve ce budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
R. RISPAL



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : VOTE DU BUDGET PRIMITIF BUDGET LOTISSEMENT SAINT GERVAIS

Date de décision: 13/04/2023

Date de réception de l'accusé 14/04/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 202303\_06

Identifiant unique de l'acte : 012-211202502-20230413-202303\_06-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-21120250200046-012007-BP-2023-14042023.xml ( 99\_BU-012-211202502-20230413-202303\_06-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : signature lot st gerv.pdf ( 71\_AN-012-211202502-20230413-202303\_06-BF-1-1\_2.pdf )  
signatures

Annexe : budget primitif lot st gerv.doc ( 70\_DE-012-211202502-20230413-202303\_06-BF-1-1\_3.pdf )  
délibération

### ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 10  
 Nombre de membres présents : *8*  
 Nombre de suffrages exprimés :  
 VOTES : Pour *8*  
 Contre 0  
 Abstentions 0

Présenté par le Maire

A SAINT SYMPHORIEN DE THENIERES , le 13/04/2023

Le Maire



Date de convocation : 28/03/2023

Délibéré par le Conseil Municipal

réuni en session ORDINAIRE

A SAINT SYMPHORIEN DE THENIERES , le 13/04/2023

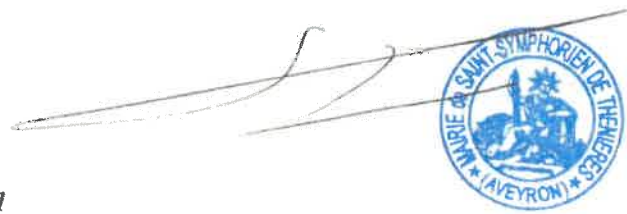
le Conseil Municipal

BESOMBES Lucienne	<i>Besombes</i>
BOUTIE Cédric	<i>Boutie</i>
BREVIER Michel	<i>Brevier</i>
CHARBONNIER Isabelle	<i>Charbonnier</i>
CRESPY Anne Marie	<i>Crespy</i>
DESMONS Jean Michel	Absent
HOOGSTOEL Nadia	Absente
PAGES Gérard	<i>Pages</i>
RISPAL Robert	<i>Rispal</i>
ROUX Christian	<i>Roux</i>

Certifié exécutoire par le Maire  
et de la publication, le 14/04/2023

, compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/04/2023

A SAINT SYMPHORIEN DE THENIERES le 13/04/2023





Delib mo 2023

12250 Code INSEE	Cne ST SYMPHORIEN DE THENIERES Commune	03/07
---------------------	---	-------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de , Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 357 131.42 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	10
Nombre de membres présents :	8
Nombre de suffrages exprimés :	8
VOTES : Contre	0
Pour	8

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	94 052.59 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	263 078.83 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>357 131.42 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-48 220.82 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-19 600.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E -67 820.82 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H 357 131.42 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	67 820.82 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	289 310.60 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnem  
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par , , compte tenu de la transmission , le 24/03/2023 et de la publication le 24/03/2023.

A , le 24/03/2023.

Accusé de réception en préfecture  
012-211202502-20230413-202303\_07-DE  
Reçu le 14/04/2023



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN DE THENIERES  
DU 13 AVRIL 2023 (N° 2023 03)**

Date de convocation et d'affichage : le 28 mars 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur RISPAL, Maire.

**Présents votants** : RISPAL Robert, BESOMBES Lucienne, BREVIER Michel, ROUX Christian, CRESPIY Anne-Marie, CHARBONNIER Isabelle, BOUTIE Cédric, PAGES Gérard.

**Excusés** : DESMONS Jean-Michel, HOOGSTOEL Nadia.

*Madame BESOMBES* été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en évoquant les questions qui sont à l'ordre du jour :

- 2023-03-01 : Délibération concernant le vote du taux des taxes 2023  
le conseil municipal souhaite augmenter le taux de la taxe d'habitation qui passe de 2.4 pour cent à 6 pour cent, les autres taux ne bougent pas.

DELIBERRATION NO 2023/03/01

POUR : 8 CONTRE : 0

DELIBERRATION NO 2023/03/02 03 04 05 06

POUR : 8 CONTRE : 0

- 2023-03-02 : Délibération concernant le vote du budget 2023 budget communal,

**Fonctionnement** :

Dépenses : 749 975.10

Recettes : 749 310.60

Avec un excédent en recette reporté au 002 de 289 310.60

Avec un virement à la section d'investissement de 254 522.25

**Investissement** :

Dépenses : 450 161.15

Recettes : 450 161.15

Avec un 001 en dépense de 48 220.82

- 2023-03-03 : Délibération concernant le vote du budget 2023 budget camping,

**Fonctionnement** :

Dépenses : 89 463.19

Recettes : 89 463.19

Avec un déficit reporté au 002 de 17 683.99

**Investissement** :

Dépenses : 96 428.20

Recettes : 96 428.20

Avec un 001 en recettes de 25 750

- 2023-03-04 : Délibération concernant le vote du budget 2023 budget assainissement,

**Fonctionnement** :

Dépenses : 27 430.52

Recettes : 27 430.52

Avec un excédent en recette reporté au 002 de 19 430.52

**Investissement** :

Dépenses : 4 078

Recettes : 4 078

Avec un 001 en recettes de 3 789

- 2023-03-05 : Délibération concernant le vote du budget 2023 budget lotissement Prat la Fon,

**Fonctionnement :**

Dépenses : 130 635.88

Recettes : 130 635.88

Avec un excédent en recette reporté au 002 de 59 399.42

**Investissement :**

Dépenses : 103 312.64

Recettes : 103 312.64

Avec un 001 en dépenses de 51 656.32

- 2023-03-06 : Délibération concernant le vote du budget 2023 budget lotissement Saint Gervais,

**Fonctionnement :**

Dépenses : 65 478.97

Recettes : 65 478.97

Avec un excédent en recette reporté au 002 de 30 731.47

**Investissement :**

Dépenses : 65 478.97

Recettes : 65 478.97

Avec un 001 en dépense de 65 478.97

Les 5 budgets communaux sont validés par les élus.

- 2023-03-07 : Délibération concernant l'affectation du résultat sur le budget communal.

DELIBERRATION NO 2023/03/07

POUR : 8 CONTRE : 0

- ✓ Questions diverses. RAS

Ce procès-verbal sera affiché conformément aux dispositions de l'article L2121- 25 du Code Général des Collectivités locales.

Signature des membres présents (ou motif de non signature)

RISPAL Robert, Maire	
BESOMBES Lucienne	
BREVIER Michel	
ROUX Christian	
CRESPY Anne-Marie	
DESMONS Jean-Michel	absent
PAGES Gérard	
CHARBONNIER Isabelle	
BOUTIE Cédric	
HOOGSTOEL Nadia	absente